

# EDITION SPECIALE

## CIRCULAIRE TELETRAVAIL

### REPORT DE L'ENTREE EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

#### CERTAINES REQUÊTES SONT OBTENUES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRESENTATIVES

La réunion de négociation avec les organisations syndicales représentatives a été fixée au 16 juillet 2024 à la demande du management qui s'était engagé à soumettre les revendications syndicales au Comité de Direction. La CGSP avait réclamé qu'un grand pas soit fait, notamment vers plus de souplesse.

Si le Comité de Direction a bien accédé à la demande de report, ce n'est pas pour se donner le temps de discuter de la note amendée car elle a décidé de clôturer ce jour la négociation entamée le 25 juin.

En fait, elle souhaite organiser une campagne de communication d'accompagnement au changement et a entendu que le personnel devait pouvoir s'adapter.

Le Comité de Direction a rappelé sa volonté de mettre l'accent sur l'importance d'une présence régulière au bureau pour assurer la cohésion d'équipe, le transfert des connaissances et assurer un « feedback » permanent dans le cadre de l'évaluation.

En revanche, alors que le management reconnaît la connexité de la circulaire télétravail avec l'instruction FinFlex, il a refusé d'examiner le dossier FinFlex. Son évaluation n'est pas prévue avant le 1<sup>er</sup> novembre 2024, après la prise de fonction de la nouvelle directrice P&O !!! Pourtant, certains accords d'équipe sont vraiment problématiques et ce projet de circulaire « télétravail » risque bien de ne pas les solutionner et, au contraire, d'engendrer de nouvelles difficultés.

La situation du travail en bureau-satellite a été longuement évoquée car l'autorité a refusé de les reprendre dans les jours assimilés à la présence au bureau. La CGSP espère que l'autorité assouplira sa position. Il a été rappelé que dans le cadre de fermetures de services, le management s'est engagé à permettre un large usage du travail en bureau-satellite.

Voici les grandes lignes des avancées annoncées lors de la réunion de négociation, le nouveau texte et le protocole n'ayant pas encore été transmis.

Version du 25 juin 2024	Comité de Secteur II du 16 juillet 2024
Entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> septembre 2024	Report au 1 <sup>er</sup> janvier 2025
Calcul hebdomadaire	Maintenu
Notion de semaine pas précisée	Semaine = du lundi au dimanche
Présence obligatoire de 2 jours /semaine (le jour fixé par l'équipe et l'autre jour au choix du membre du personnel)	Maintenu
Prestations assimilées à une présence au bureau ?	Formations en présentiel, teambuildings, missions de service externes et internes, missions syndicales
Prestations non assimilées à une présence au bureau ?	Travail en bureau-satellite et formation virtuelle
Régime de travail 80 % et + = 2 jours de présence au bureau par semaine	4 jours de travail ou plus par semaine = 2 jours de présence au bureau par semaine Proratisation si présence < 4 jours semaine (congés de vacances, maladie, compensation, temps partiel sont pris en compte dans le cadre du calcul)
Régime de travail < 80 % = 1 jour de présence au bureau par semaine	Moins de 4 jours de travail par semaine = 1 jour de présence au bureau Priorité donnée au jour d'équipe
Présence minimale indicative de 6 heures	Ajout d'un chapitre « définition jour de bureau » Remplacé par une « présence suffisante au bureau le matin et l'après-midi pour assurer une interaction et une collaboration avec les collègues »
Problèmes techniques pendant le télétravail > retour au bureau, autre tâche, congé à prendre	Problèmes techniques qui rendent impossible l'utilisation normale du laptop (indisponibilité des applications pas visée)

Si la CGSP apprécie les amendements apportés, la souplesse attendue n'est pas assurée par les lignes directrices présentées ce 16 juillet 2024.

Par ailleurs, le Comité de Direction a refusé de faire une enquête préalable à l'entrée en vigueur de la circulaire, mais en prévoit une après sa mise en œuvre.

L'autorité a annoncé qu'elle va transmettre une nouvelle version de la circulaire avec un protocole et les organisations syndicales seront invitées à prendre position pour le 16 septembre 2024.

N'hésitez pas à faire connaître votre avis à vos délégués CGSP avant cette date !

La CGSP vous tiendra informés. N'hésitez pas à contacter les délégués CGSP et nous relayer vos remarques.

**RESTONS MOBILISES, CAMARADES !**

## CONTACTS



[finances.AMIO@cgsp.be](mailto:finances.AMIO@cgsp.be)

### BRUXELLES



<https://amio-bru.be/menu9>

Olivier VAN GOMPEN - GSM 0477 35 79 69 E-mail : [van\\_gompen@hotmail.com](mailto:van_gompen@hotmail.com)

### WALLONIE



<https://cgsp-irw-finances.be>

\* **CENTRE**

Eddy TAMISET - GSM 0476/60 13 15

Email : [eddy.tamiset@cgspacod.be](mailto:eddy.tamiset@cgspacod.be)

\* **CHARLEROI**

Fabrizio RASPINI - GSM : 0476/65 23 71

E-mail : [fabrizio.raspini@minfin.fed.be](mailto:fabrizio.raspini@minfin.fed.be)

\* **HAINAUT OCCIDENTAL**

Pierre WATTIER - GSM : 0493/71 88 77

E-mail : [pierre.wattier@minfin.fed.be](mailto:pierre.wattier@minfin.fed.be)

\* **HUY**

Patrick MASSIAS - GSM : 0494/24 99 56

E-mail : [patrick.massias@minfin.fed.be](mailto:patrick.massias@minfin.fed.be)

\* **LIEGE**

Agnès PIEYNS - GSM : 0496/03 31 35

E-mail : [agnes.pieyns@minfin.fed.be](mailto:agnes.pieyns@minfin.fed.be)

\* **LUXEMBOURG**

Laurence MAZZOCCO - GSM : 0495/28 93 69

E-mail : [laurence.mazzocco@minfin.fed.be](mailto:laurence.mazzocco@minfin.fed.be)

\* **MONS**

Olivier HORMAN - GSM : 0474/99 43 27

E-mail : [olivier.horman@minfin.fed.be](mailto:olivier.horman@minfin.fed.be)

\* **NAMUR**

Christian DEFAUX - GSM : 0471/26 43 06

E-mail : [christian.defaux@minfin.fed.be](mailto:christian.defaux@minfin.fed.be)

\* **VERVIERS**

Patricia PLUMACKER – GSM : 0497/15 07 71

Email : [patricia.plumacker@cgspacod.be](mailto:patricia.plumacker@cgspacod.be)

\* **WELKENRAEDT**

Davy PIRARD -TEL : 087/ 32.29.33

E-mail : [davy.pirard@cgspacod.be](mailto:davy.pirard@cgspacod.be)



*N'oubliez pas, pour vos envois de courriels, la mention « SYND » en objet.*

#### Traitement de vos données personnelles

Déclaration de confidentialité consultable sur <https://www.cgsp.be/politique-de-confidentialite/> Adresse où écrire si vous ne consentez plus à l'utilisation de vos données : C G S P A l'attention du Président - Place Fontainas 9-11 1000 Bruxelles ou [info@cgsp.be](mailto:info@cgsp.be).